

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil de la
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'AGGLOMÉRATION DE VESOUL



L'AN DEUX MILLE HUIT, le VINGT du mois de JUIN, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de VESOUL s'est réuni à 18 h, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville de VESOUL après convocations légales adressées aux Conseillers le 11 juin 2008.

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Présidence de Monsieur Alain CHRÉTIEN.

Etaient présents : M. GAILLARD, M. POISOT, M. Nicolas VIROT, M. Christian VIROT, Mme ROUSSEL, M. EMANN, M. MARTIN, Mme CHEVALLEY, M. BACHELU, Mme DEMANGEON, M. PFLIEGER, M. BAUDOIN, M. POIRSON, M. MOURAND, M. PETITJEAN, M. BOUDOT, M. DUDNIK, M. WADOUX, M. BOILLOT, M. CHATELAIN, M. CLERC, M. OPEC, M. VENNET, M. BAPTIZET, Mme BAUMLIN, M. LOUIS, Mme MUNIER, Mme AUBRY, Mme MARTIN, M. ROLL (arrivée après l'adoption du PLU), Mme GILLOT, Mme GEIGER-COLIN, Mme GIBOULOT, M. DEMESY, M. AZALAH, M. PARMENTELOT, Mme SAGUIN, M. LEDUC, Mme TRAVERSE,

Etaient absents représentés : Mme NOLOT (pouvoir à M. MOURAND), M. REGAUDIE (pouvoir à M. CLERC), M. LORTET (pouvoir à M. LOUIS), M. JOYANDET (pouvoir à M. CHRÉTIEN), M. AYALA (pouvoir à Mme GILLOT), M. PINI (pouvoir à Mme AUBRY), Mme DEGALLAIX (pouvoir à M. DEMESY), M. NATHER (pouvoir à M. PARMENTELOT), Mlle BOUTALAA (pouvoir à M. AZALAH), M. BALLESTER (pouvoir à Mme GEIGER-COLIN), M. BOURGEOIS (pouvoir à M. BAPTIZET),

Mme TRAVERSE (pouvoir à Mme GIBOULOT jusqu'à 18 H 30) Mme SAGUIN (pouvoir à Mme MARTIN après le vote du Compte Administratif), M. LEDUC (pouvoir à Mme TRAVERSE après le vote du Compte Administratif)

Etait absent excusé : M. DECHAMBENOIT, M. KIEBER, M. AKCALI,

Etaient absents : Mme CARDOT,

Etaient présents sans voix délibérative : M. COLLOT, M. PLOUSEY, M. BROUILLARD

M BAPTIZET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

M. MARTIN, rapporteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, (trois abstentions, une voix contre) :

- Approuve la déclaration préalable placée en préambule du PADD du Plan Local d'Urbanisme ;
- Approuve le Plan Local d'urbanisme intercommunal, tel que joint en annexe, modifié après enquête publique.



**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ,
 LE PRÉSIDENT**